

GARANTIE TURQUOISE

Garantie 12 mois

Véhicules de loisirs
Camping-car ayant une cotation argus

Assistance
incluse

COUVERTURE

DANS LE MOTEUR

Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises, pistons et axes, segments, bielles, vilebrequin, arbre intermédiaire, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs (**sauf carters et joints**).

DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT

Uniquement culasse, joint de culasse (**sauf conduits et durits**).

DANS LA BOITE DE VITESSES

Boîte de vitesses mécanique :

Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : arbres, roulements, pignons, anneaux de synchros, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (**sauf carters et joints, boîte de transfert et over drive**).

Boîte de vitesses automatique : Convertisseurs, arbre de turbine, arbre de pompe à huile (**sauf carters et joints, et boîtier de gestion**).

DANS LE PONT

Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont : pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (**sauf carters et joints**).

DANS LA CELLULE

Frigo : moteur de refroidissement

Sanitaire : pompe à eau, clapet de fermeture

Transformateur, chargeurs

Appareils de chauffage et de cuisson non amovibles.

POUR LES CARAVANES

Châssis, suspension, freinage, boîte d'attelage

Frigo : moteur de refroidissement

Sanitaire : pompe à eau, clapet de fermeture

Transformateur, chargeurs,

Appareils de chauffage et de cuisson non amovibles

INGREDIENTS

Les ingrédients sont pris en charge uniquement si nécessaires à la remise en état, suite à la défaillance d'une pièce garantie.

MAIN-D'OEUVRE

Barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties. La main-d'œuvre afférente à la recherche de panne ne sera acceptée que pour les pièces prises en charge, et dans la limite de 20 minutes maximum.

PIECES

Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, **ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE**.

ENGAGEMENT MAXIMUM ET LIMITATIONS

L'engagement maximum de la présente garantie est fixé comme suit :

Pour les véhicules essence de moins de 100 000 km au jour de la vente

Pour les véhicules diesel de moins de 130 000 km au jour de la vente

1 060 € TTC par intervention

Pour les véhicules essence de plus de 100 000 km au jour de la vente

Pour les véhicules diesel de plus de 130 000 km au jour de la vente

680 € TTC par intervention

Il est précisé que l'ensemble des réparations couvertes par la garantie ne pourra dépasser la valeur vénale du véhicule, à dire d'expert, au jour du dernier sinistre.